



Fédération Française  
de Spéléologie

## COMPTE-RENDU DES REUNIONS GRANDES REGIONS 2019

12 janvier 2019 : Région sud-ouest à Saint Colombe de Villeneuve,

19 janvier 2019 : Région sud-est à Avignon,

26 janvier 2019 : Région nord-est et nord-ouest à Paris

### **1 - Programme ADHESIONS :**

#### Intervention DTN

Deux enquêtes ont été réalisées :

- Une enquête « pratiquants » avec le pôle ressources des sports de nature (PRNSN) du Ministère des sports. L'objectif est de comprendre pourquoi certains n'adhèrent plus à la FFS, afin de proposer une offre adaptée.
- Une deuxième enquête, conjointement avec le SNPSC, auprès de la clientèle des professionnels. L'objectif est de sonder les publics potentiellement intéressés par la pratique de la spéléologie.

En 2020, une troisième enquête visant le tourisme des grottes aménagées sera déployée (elle fera appel à la mise en place d'un partenariat préalable avec l'ANECAT).

#### Quelques résultats :

En 2016, entre 1500 et 2000 personnes seraient adhérentes à des clubs sans prendre de licence à la FFS.

Profil de nos licenciés :

- 53% uniquement spéléo
- 37% spéléo et canyon
- 6% plongée souterraine
- 4% canyon uniquement
- 5% sans pratique.

Le fédéré type est un homme entre 31 et 60 ans, de classe supérieure et habitant en ville.

- 34% de spéléos engagés
- 34% de spéléos occasionnels portés sur les belles classiques
- 4% de canyonistes
- 14% de mixte
- 15% de consommateurs hédonistes.

Résultats de l'enquête auprès du SNPSC : 13% des personnes seraient intéressées pour pratiquer dans un club ; 89% souhaitent être encadrées.

#### Des informations complémentaires apportées lors des débats :

- La FFS travaille avec la Fédération des espaces naturels sur une convention tripartite pour préserver l'accès au milieu.
- La FFS a signé une convention avec Expé pour des tarifs préférentiels pour les grosses expéditions (réduction de 20%). Le partenariat avec les autres prestataires de matériel spéléo n'est pas effectué à ce jour par manque de temps.

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères chargés des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire), de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement).

[www.ffspeleo.fr](http://www.ffspeleo.fr)



- Il existe des listes de cadres référencés auxquels les clubs peuvent faire appel. Les écoles essaient d'intégrer tout de suite les nouveaux cadres.
- Le tarif journée des stages FFS est de 85 euros maximum pour un fédéré (non licencié(e) = 255 €)
- Les stages « découverte » pour les jeunes avec et sans parents relèvent d'une réglementation spécifique. Il faut se rapprocher de la DTN et des CTN lors de l'organisation des stages avec mineurs.
- La Fédération a embauché 4 personnes dans le cadre du service civique sur 10 demandes. Les structures intéressées peuvent se rapprocher de la Fédération pour faire leur demande, mais aussi le faire de manière autonome auprès des administrations locales.
- Une étude réalisée par le CNOSF révèle que les fédérations qui gagnent des licenciés proposent de nouvelles formes de pratique.

#### Des explications pour justifier la stagnation du nombre de licenciés :

- Les membres non licenciés des clubs sont des accompagnants (sympathisants, conjoints) qui ne pratiquent pas la spéléo mais qui font vivre le club. La licence dirigeant/accompagnateur est trop chère. Il y a un trop faible delta avec la licence de pratiquant. Le terme « accompagnateur » est mal compris.
- Les personnes ne perçoivent pas l'avantage d'être dans la Fédération.
- La Fédération ne communique pas assez sur les stages « découverte », notamment à l'extérieur de notre réseau.
- Les pratiques sont différentes entre les régions karstiques et non karstiques. La demande est polyvalente pour les régions non karstiques. Problème pour trouver un gymnase et accéder aux carrières en Ile de France. De plus, l'accès aux carrières et aux mines peut être dangereux.
- Les licenciés sont plus âgés. En vieillissant, la pratique a changé. Elle est passée de l'exploration des grottes à leur étude scientifique.
- Les bénévoles s'usent. Les professionnels aident. Il existe des personnes en attente de découvrir des belles classiques. Les primo-arrivants sont motivés, mais ils ne trouvent pas leur bonheur dans les clubs. Il faudrait professionnaliser.
- Le canyonisme est une activité saisonnière plus pratiquée en période estivale. Il y a un gros potentiel de pratiquant à amener à la FFS. Le CDS est la bonne échelle pour le développement du canyonisme.
- Les jeunes sont fans des médailles.

#### Des exemples pour augmenter le nombre de licenciés et garder les pratiquants :

- Le CDS 64 organise des interclubs, avec un calendrier prévisionnel sur l'année, afin d'accompagner les primo-arrivants. Il souhaite entrer dans la démarche sport santé.
- Le CDS 26 a testé un weekend de découverte pour des pratiquants ayant eu une pratique auparavant avec des professionnels. 4 personnes sont venues.

#### Des pistes d'actions pour augmenter le nombre de licenciés et garder les pratiquants :

- Réaliser une enquête auprès des clubs pour connaître le nombre de non licenciés dans les clubs.
- Appliquer notre règlement intérieur : quand un club adhère à la Fédération, il s'engage à ce que tous ses adhérents soient fédérés.
- Mieux connaître nos adhérents en modifiant le BAAC, afin de bien voir la répartition des 3 pratiques
- Diminuer le prix de la licence dirigeant/accompagnateur.
- Moduler l'adhésion du club selon son investissement en encadrement.
- Aider les clubs qui proposent une diversité des pratiques (classique, explo...) et d'accueillent plus facilement les nouveaux arrivants.
- Développer les services auprès des fédérés : newsletter, tarif préférentiel à l'Anecat
- Communiquer auprès des clubs sur le partenariat avec Expé permettant une remise de 20 % sur les commandes importantes

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères chargés des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire), de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement).



- La Fédération doit communiquer sur ses atouts et réfléchir aux nouvelles formes de pratiques
- Proposer une offre de service pour les géologues
- Se rapprocher des grottes touristiques pour proposer une offre de service
- Offrir un service pour les publics volatiles et les pratiquants consommateurs, pour avoir un retour sur investissement de l'engagement
- Organiser des sorties encadrées (coût estimé : 75 euros jour) ? Offre à coupler avec JNSC ? Avoir des professionnels sur toutes les régions ? Travail avec l'implantation des professionnels en collaboration avec Olivier Caudron (CTN)
- Mutualiser un BE sur l'ensemble des clubs du département (tarif : 250 euros par sortie) ? Pour le public externe, attention à ce que cela ne soit pas de la concurrence déloyale. Principe de vigilance sur cet axe.
- Travailler sur la double licence FFS/FFCAM
- Permettre aux présidents de CDS de remettre les médailles.

## 2 - CNDS 2019

La création de la nouvelle agence du sport est prévue le 1<sup>er</sup> mars 2019. Un retard est prévisible dans le lancement de la campagne CNDS. A ce jour, nous n'avons pas d'informations sur les critères d'attribution des financements. La FFS reste sur un mode de fonctionnement identique à celui de l'an dernier.

La gestion des fonds CNDS par les fédérations n'est pas actée à ce jour. C'est un problème de volume de travail et d'éthique (suivi, évaluation et contrôle des fonds).

## 3 - Convention d'objectif FFS/ Ministère

La convention d'objectif concrétise le partenariat entre le Ministère des sports et la FFS. Le Ministère s'est engagé à verser 200 000 euros pour les deux années à venir. Il a attribué en 2018, 15 000 euros de plus, soit une dotation de 215 000 euros. Les financements sont fléchés sur des actions spécifiques. Il y a une diminution du budget formation car la FFS ne forme plus assez de cadres.

Un travail sera effectué avec les commissions pour formaliser les règles techniques et les mettre à disposition sur internet. Il est envisagé d'ouvrir des partenariats avec les DREAL en région.

## 4 - Poste de directeur administratif (DA)

La directrice technique nationale (DTN) réalise la direction administrative de la Fédération (gestion des salariés...) en plus de son travail. De 4 jours théoriques, ce poste la mobilise en fait plus du double. Le Ministère des sports n'autorise plus aux DTN le cumul avec un poste de DA. Il n'y a pas de suppléance possible par les bénévoles du bureau ou du conseil d'administration.

La solution est le recrutement d'un poste de cadre à mi-temps. Une fiche de poste a été proposée au conseil d'administration. Elle inclut la gestion des salariés du siège et des missions qui ne sont pas accomplies actuellement. La fiche de poste a été discutée avec les 4 salariés. Au-delà de la demande de l'Etat, la présence d'un directeur administratif permet de structurer le siège afin que le président de la Fédération ne soit pas structurellement basé à Lyon, siège de la Fédération.

Le budget prévisionnel est de 45 000 euros, en année pleine. Trouver le financement est une vraie problématique. Le principe d'une augmentation de la licence est une solution adaptée. Cette solution est accueillie favorablement lors des trois réunions de grandes Régions. 5 euros est une base qui semble acceptable.



## 5 - Gouvernance

### Gouvernance FFS

Un groupe de travail a été constitué lors de la dernière assemblée générale. Il regroupe des membres du conseil d'administration, des présidents de CSR et de CDS. 6 thèmes de réflexion ont été listés. Le travail sera présenté lors de la prochaine assemblée générale pour modification éventuelle des statuts et du règlement intérieur. Les pistes sont présentées lors des réunions de grandes régions, afin de recueillir les avis et idées des participants et d'enrichir la réflexion du groupe de travail.

- Le niveau CDS est incontournable. Une taille critique des clubs est à repenser.
- En complément de la lettre à l'élu, qui est appréciée, il y a une attente d'une newsletter à destination des fédérés.
- Il est Indispensable que la communication soit faite aux grands électeurs bien en amont de l'assemblée générale avec tous les détails afin que chacun puisse réfléchir et ainsi éviter que les grands électeurs découvrent les questions lors de l'assemblée générale, ce qui entrainent de longues discussions.
- Les questions et informations devraient passer par les élus/CDS/CSR.
- Il serait souhaitable de faire animer les débats par une personne neutre, lors de l'assemblée générale.
- La composition du conseil d'administration de la FFS et la présentation des motions font débat.

## 6 - Points divers :

### Base Karsteau

Karsteau devait être une base fédérale. Il n'y a pas de référent FFS pour suivre ce dossier. Il n'y a plus de convention depuis 2017. Gaël KANEKO demande à Joël ROY de solliciter Josiane LIPS pour que karsteau bascule sur le serveur national et qu'un référent soit identifié.

### Comptage des chiroptères

Le comptage des chiroptères est un véritable enjeu. Pour information, une convention nationale est en cours de renouvellement entre la FFS, le réseau des CEN, et la SFPEM.

En Nouvelle Aquitaine, il existe un projet avec la DREAL sur les chiroptères. Patrick ROUSSEAU est invité à se rapprocher de Marie-Clélia LANKESTER pour avoir plus d'informations sur la position à tenir.

### Conventions avec le Ministère de la culture

Une convention cadre est signée.

### Assurance : Quel risque y a-t-il, si un club adhérent à la FFS a, en son sein, des adhérents non licenciés ?

Actuellement la pédagogie s'exerce afin d'inciter les personnes non licenciées à prendre une licence. L'affiliation d'un club peut être remise en cause s'il ne respecte pas les statuts de la Fédération (obligation de licencier tous les adhérents pratiquants). Ce club risque donc de ne plus avoir accès aux aides (de l'état, des collectivités territoriales) qui sont soumises à cette affiliation. Quid du risque en cas d'accident ? Dominique LASSERRE rédige un texte sur ce sujet.

Les informations sur les obligations et les risques de ne pas licencier leurs adhérents ont déjà été transmises aux présidents de clubs. Un travail de relai de cette information peut être à nouveau réalisé par les CDS et les CSR.

Une assurance pour pratiquer les activités de la FFS est obligatoire. L'assurance proposée par la FFS n'est donc pas obligatoire mais fortement conseillée au regard des garanties proposées.



CDS79

Il existe des incohérences entre la réponse du délégué assurance et la DTN. Un souhait de cohérence entre les réponses est émis.

Pourquoi des non fédérés participent aux exercices secours du SSF ? Jean-Michel Salmon va être interpellé en l'absence de Bernard Tourte.

